

Union
syndicale
Solidaires



**Dans les entreprises, les services publics, avec la jeunesse,
Grève interprofessionnelle
JEUDI 28 AVRIL
POUR LE RETRAIT DE LA LOI TRAVAIL**

Depuis plus d'un mois, les mobilisations, les manifestations ont fait un peu reculer le gouvernement. Il faut faire plus fort pour ce projet de loi soit retiré, qu'une véritable négociation pour un code du travail digne du 21^{ème} siècle s'ouvre.

➔ 70% de la population est toujours opposé au projet de loi. Plus d'un français sur deux exige son retrait.

➔ 1,2 million de jeunes et de salariés ont manifesté pour le retrait pur et simple du projet de loi Gattaz - Hollande - Valls - El Khomri durant la journée de grève du 31 mars.

Valls et Hollande s'obstinent !

Le 1^{er} Ministre reçoit les organisations de la jeunesse pour parler de toute autre chose, faire des promesses non financées et maintenir la précarité. Les étudiants, travailleurs en formation, ne sont pas dupes des manœuvres du gouvernement et continuent à demander le retrait du projet de loi.

Face à la puissance de la mobilisation, le gouvernement utilise la seule carte qui lui reste, celle de la provocation policière que nous condamnons fermement. Nous n'accepterons aucune remise en cause du droit à manifester et à se rassembler sur la voie publique et les lieux publics.

Après la réforme de l'orthographe, la réforme du code du travail



JEUDI 28 AVRIL 2016

Salariés du privé, du public, tous en grève et à la manif !

**Rassemblement à 10H30 devant le MEDEF,
Bd de Strasbourg Alençon**

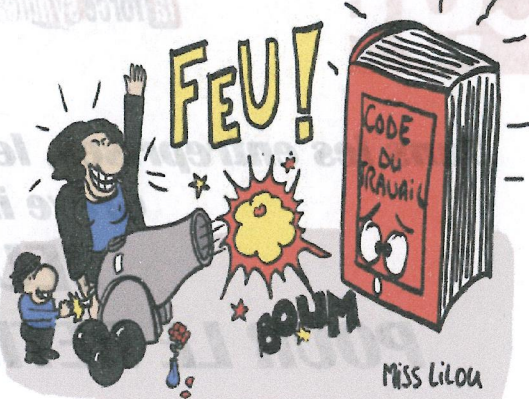
Parcours : MEDEF, Cité Administrative, Préfecture, Pl.Foch.

Le projet de loi travail est inchangé dans ses principes : c'est toujours un « code du Travail par entreprise » !

Ce projet veut installer « l'entreprise » comme le lieu prioritaire de définition de la durée du travail, du montant des salaires et des rémunérations.

L'employeur pourrait imposer ses règles contre les protections du Code du travail. Toutes professions, du privé comme du public, seront concernées.

CODE DU TRAVAIL : LE TEXTE EXPLOSIF DE MYRIAM EL KHOMRI ... !



Un accord d'entreprise pourrait annuler toute mesure de la Convention collective qui déplairait à l'employeur.

L'ensemble des conventions collectives (commerce, ports et docks, chimie, métallurgie, construction, transport, action sociale...) serait cassé.

La loi Travail serait dévastatrice pour les fonctionnaires et les salariés sous statut des entreprises publiques. Cette loi ouvrirait la porte à l'individualisation contre les garanties inscrites dans les statuts nationaux.

C'est d'ailleurs au même moment que les ministres multiplient les déclarations contre « l'emploi à vie », et que le patronat du transport demande la fin du règlement spécifique qui protège les cheminots (RHOO77).

Pas de retour au 19^{ème} siècle

**Gattaz, Valls et Hollande doivent retirer le projet de loi !
Pas touche aux Conventions Collectives et aux Statuts.**

Les organisations CGT – FO - FSU – SOLIDAIRES invitent les salariés et les jeunes, à se réunir avec leurs organisations syndicales sur les lieux de travail, pour débattre des suites à donner pour obtenir satisfaction y compris par la grève reconductible jusqu'au retrait du projet de loi.

Alençon le 18 avril 2016.

QUE FAIRE EN CAS D'INTERPELLATION ?

Télécharger les consignes données par le Syndicat des avocats de France

http://www.lesaf.org/blog-defense-penale.html?fb_744340_anch=2964293